

REGLEMENT INTERIEUR

ADHESION

L'adhésion à l'association est de 12 euros. Elle est valable de septembre à juin. L'adhésion est obligatoire pour participer aux cours de danse.

INSCRIPTION AUX COURS DE DANSE

Toute inscription est définitive exceptée pour les personnes présentant un certificat médical attestant de l'impossibilité de la pratique de la danse et pour les personnes présentant un certificat de mutation professionnelle ne leur permettant plus d'assister aux cours (horaires et lieux de salsamaña). Dans ce cas, un remboursement au prorata des cours manqués sera possible.

TARIFS DES INSCRIPTIONS

	TARIF REDUIT	PLEIN TARIF
PASS 2h	184 €	245 €
FULL PASS	297€	395 €
Carte pass		95 €
Cours particuliers	Nous contacter : 06 18 32 07 33	

Pass 2h = 2h de cours par semaine

Full pass= accès à tous les cours

Carte pass = 10 séances

Tarif réduit = Étudiant, lycéens, demandeurs d'emploi avec justificatif, couple = 1 homme + 1 femme

Possibilité de paiement en 4 fois.

MODE DE PAIEMENT

Chèque et numéraire sont acceptés, il sera possible d'émettre 4 chèques encaissables sur 4 mois suivants.

PERIODES DE COURS

Les cours ont lieu de septembre à juin. Ils n'ont pas lieu pendant les périodes de vacances scolaires et de jours fériés. En revanche, des événements (stages, soirées,...) peuvent être organisés pendant ces périodes.

DEROULEMENT DES COURS

Les danseurs sont priés de porter des chaussures adaptées et réservées à la pratique de la danse en salle, de respecter le matériel et les structures mis à leur disposition (salle et parking extérieur) et d'adopter un comportement correct.

Il leur est également demandé de présenter leur carte d'adhérent en début de cours.

Les animateurs sont tenus de respecter les horaires, d'avoir une présentation et un comportement corrects. Ils sont garants de l'application de ce présent règlement.

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale a lieu une fois par an. Une assemblée générale extraordinaire pourra être mise en place en cas de besoin.

Pourront participer à l'assemblée générale et ont le droit de voter à l'élection du bureau les adhérents à l'association depuis au moins 1 an.

Ont le droit de se présenter à l'élection des membres du bureau les adhérents à l'association depuis au moins 2 ans.

Les convocations à l'assemblée générale sont envoyées par courriel au moins 15 jours avant.

Le bureau est renouvelé tous les 2 ans lors d'une assemblée générale par vote à main levée.

Sont démis de leur fonction les membres du bureau en cas de : démission, décès, faute grave.